

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020692 – EUR 44/049/02

Action complémentaire sur l'AU 311/02 (EUR 44/047/02 du 17 octobre 2002)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

TURQUIE

Abdülkadir Aktas (h), 22 ans

Londres, le 25 octobre 2002

Abdülkadir Aktas, qui avait été renvoyé en garde à vue dans les locaux de la section antiterroriste du siège de la police de Diyarbakir, où il aurait été torturé, a été reconduit à la prison de Diyarbakir le 22 octobre. Toutefois, lorsque son frère a tenté de lui rendre visite le 25 octobre, des représentants de l'administration pénitentiaire lui auraient déclaré qu'Abdülkadir Aktas ne se trouvait plus dans cet établissement, et qu'ils n'étaient pas autorisés à révéler le lieu où il avait été transféré. Amnesty International craint qu'Abdülkadir Aktas n'ait été renvoyé en garde à vue au siège de la police de Diyarbakir, où il risquerait d'être de nouveau torturé et soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

L'avocat d'Abdülkadir Aktas l'a rencontré à la prison de Diyarbakir le 23 octobre. Il a indiqué que son client semblait exténué, qu'il était pâle et qu'il avait les yeux rouges. Il avait apparemment une démarche chancelante et devait s'appuyer contre le mur pour garder l'équilibre. Il s'est plaint de vertiges, de maux de têtes et de douleurs dans tout le corps.

Abdülkadir Aktas a déclaré à son avocat qu'il avait été torturé en garde à vue, et notamment que des décharges électriques lui avaient été infligées. Il craignait d'être de nouveau confié à la garde de la police aux fins d'interrogatoire. Des policiers l'auraient menacé en ces termes : « *nous reviendrons te chercher [en prison] [...] nous pouvons venir te chercher et te garder comme ça pendant six mois, et t'interroger au siège de la police* ». Abdülkadir Aktas a été présenté à un médecin, mais des policiers seraient restés dans la pièce du début à la fin de l'examen.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

– faites part de votre préoccupation quant à la sécurité d'Abdülkadir Aktas, que les autorités ont fait sortir de la prison où il était incarcéré pour le transférer dans un autre établissement, et qui pourrait être gardé à vue au siège de la police de Diyarbakir, dans les locaux de la section antiterroriste ;

– dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Abdülkadir Aktas a été torturé, et rappelez au gouvernement qu'il est tenu de respecter la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), à laquelle l'État turc est partie, et dont l'article 3 dispose : « *Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants* » ;

– demandez instamment qu'une enquête exhaustive et impartiale soit ouverte sur ces allégations de torture – en insistant pour que cet homme fasse rapidement l'objet d'un examen médical –, que les résultats de ces investigations soient rendus publics, et que les responsables présumés soient déférés à la justice.

**APPELS À :**

**Ministre de la Justice :**

Prof. Aysel Çelikel  
Adalet Bakani  
Adalet Bakanligi  
06659 Ankara, Turquie

**Télégrammes :** Adalet Bakani, Ankara,  
Turquie

**Fax :** +90 312 417 3954

**Formule d'appel :** *Dear Minister, /*  
Monsieur le Ministre,

**Ministre de l'Intérieur :**

Muzaffer Ecemis  
İçisleri Bakani  
İçisleri Bakanligi  
06644 Ankara, Turquie

**Télégrammes :** İçisleri Bakani, Ankara,  
Turquie

**Fax :** +90 312 418 17 95

**Formule d'appel :** *Dear Minister, /*  
Monsieur le Ministre,

**Chef de la police de Diyarbakir :**

Mr Atilla Çinar  
Diyarbakir Emniyet Müdürü  
Diyarbakir Emniyet Müdürlüğü  
Diyarbakir  
Turquie

**Télégrammes :** Emniyet Müdürü,  
Diyarbakir, Turquie

**Formule d'appel :** *Dear Chief of Police, /*  
Monsieur,

**COPIES À :**

**Ministre d'État chargé des Droits humains :**

Mr Ali Dogan  
Office of the Prime Minister  
Basbakanlik  
06573 Ankara, Turquie

**Fax :** +90 312 417 0476

**Formule d'appel :** *Dear Minister, /* Monsieur le Ministre,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Turquie dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 6 DÉCEMBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*